



AUX SECOURS FORMATIONS

SST-GESTES & POSTURES INCENDIE-EVACUATION

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84070100907

Auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes

Numéro Habilitation :1296006/2017/SST-01/0/06

Numéro habilitation :1296004/2017/Prap-IBC-01/0/06

CODE DE DÉONTOLOGIE

DEONTOLOGIE ET ETHIQUE PROFESSIONNELLE

Tout membre AUX SECOURS FORMATIONS s'engage à

- Exercer son activité en appliquant les principes généraux de l'éthique professionnelle : respect de la personne humaine, indépendance de jugement et d'action, honnêteté, neutralité, respect de la confidentialité professionnelle.
- Communiquer cette charte à toute personne en faisant la demande.

RELATIONS AVEC LES CLIENTS

- Analyser les besoins, préciser clairement l'objectif atteindre et décrire le process ou l'ingénierie pédagogique
- Etablir un contrat ou une convention préalablement à toute action, précisant clairement la prestation et la rémunération prévues, ainsi que les conditions d'intervention en cas de sous-traitance ou co-traitance.
- S'engager à faire valoir les travaux et coûts spécifiques à la préparation.
- S'engager dans les limites de ses compétences et de sa disponibilité.
- Assumer sa responsabilité personnelle, celle de ses collaborateurs et partenaires selon les contrats et conventions définis.
- Respecter intégralement les engagements pris.

- Donner des renseignements exacts sur sa formation et ses compétences professionnelles spécifiques.
- Mettre en œuvre toutes ses compétences quels que soient l'action, le client, les bénéficiaires et le prix.
- Exercer son action dans l'intérêt commun du client et des bénéficiaires des actions, en mettant en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs contractualisés.
- Informer rapidement son client ou son commanditaire de tout élément risquant de nuire à l'atteinte des objectifs ou au bon déroulement des actions.
- Rester neutre et n'exprimer aucun jugement sur son client auprès des bénéficiaires des actions.
- Respecter la confidentialité des informations concernant son client.
- Respecter la culture de l'organisation cliente.

RELATIONS AVEC LES BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION ET/OU DE CONSEIL

- Inscrire ses actions dans une démarche de développement de la personne.
- Respecter la personnalité de chacun et s'interdire toute forme de discrimination.
- Garantir aux bénéficiaires des actions la confidentialité absolue sur leurs paroles ou comportement, sauf s'ils présentent des risques majeurs.
- Entretenir avec les bénéficiaires des actions des relations empreintes de correction, droiture et neutralité.
- S'interdire tout abus d'autorité ou de pouvoir lié à sa position et ne pas subordonner l'intérêt de ses clients à ses propres intérêts.
- Ne pas outrepasser son rôle et se garder de toute dérive d'ordre psychologique ou à prétention thérapeutique.

- S'interdire tout prosélytisme, approche sectaire et manipulation mentale.
- Contribuer par son comportement et la qualité de ses actions à renforcer l'image de la profession.
- Se doter des moyens nécessaires à son professionnalisme et au développement de ses compétences.
- Se garder de tout propos désobligeant envers un confrère auprès des clients.
- S'interdire toute concurrence déloyale ou captation de client présenté ou pressenti par un collègue.
- Faire connaître et respecter les principes du présent code de déontologie.
- Respecter les décisions de l'Assemblée Générale du SYCFI.
- En cas de litige entre confrères ou avec un client, rechercher d'abord une solution amiable.

RESPECT DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

- Connaître et appliquer les lois et règlements et, en particulier, le partie VI du Code du Travail pour les actions de ***Formation Professionnelle Continue et se tenir informé de leur évolution.***
- Être en règle par rapport à toute obligation légale et fiscale.
- N'accepter aucune rémunération illicite

Je m'engage à ne demander uniquement aux stagiaires que des informations en lien direct et nécessaires avec la formation